Immigration : les demandeurs d'asile pourront travailler plus facilement

19/02/2018 à 15h00

Autoriser les demandeurs d'asile à trouver un job au bout de six mois, avant qu'ils aient obtenu le statut de réfugié… ou non : c'est l'une des mesures du rapport sur l'Intégration remis ce lundi.

C'est une petite révolution que propose Aurélien Taché. Dans son rapport sur l'intégration qu'il remet ce lundi à Lyon (Rhône) au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur, ce jeune député la République en marche (LREM) de 33 ans, passé par le Parti socialiste, veut « changer le regard sur ceux qui arrivent ». En levant notamment les blocages administratifs qui pèsent sur le travail des étrangers. « A droite, le logiciel sur l'intégration est focalisé sur les devoirs et l'assimilation, explique-t-il. On demande aux étrangers de chanter *la Marseillaise* et de faire allégeance à la France. Tandis qu'à gauche, c'est le contraire : l'étranger est pensé comme quelqu'un de faible qu'il faut protéger par des droits sociaux. Nous proposons une troisième voie construite sur l'autonomie des personnes. »

L'accès à l'emploi comme condition essentielle de l'intégration en somme. « La première chose que recherche un demandeur d'asile lorsqu'il arrive, poursuit-il, ce n'est pas qu'on le mette dans un centre d'hébergement ou qu'on lui donne une allocation pour qu'on s'occupe de lui, c'est qu'on le laisse travailler. » Concrètement, Aurélien Taché veut permettre aux demandeurs d'asile de travailler plus vite et plus facilement. Et ce, avant d'être fixé sur leur sort.

Cette intégration par l'insertion professionnelle suppose donc de raccourcir les délais. Le rapport propose que les demandeurs d'asile puissent commencer à travailler six mois après l'enregistrement de leur dossier. Ce qui correspond à l'objectif fixé dans le projet de loi Asile et Immigration (présenté en Conseil des ministres mercredi) pour instruire les procédures.

En clair, si au bout de six mois, le demandeur d'asile n'a toujours pas de réponse sur son dossier, il pourra quand même travailler. « Il faut être cohérent, soit on arrive à avoir une réponse pour l'asile en six mois comme on s'y engage dans la loi, soit on ne prive plus la personne du droit de travailler », plaide Aurélien Taché, ancien apprenti plombier. (…)

www.leparisien.fr